

# FICHE DE POSTE N°5

2017-2018

Décret n° 93-368 du 12 mars 1993 relatif aux personnels enseignants associés ou invités dans les écoles d'architecture  
Décret n°94-262 du 1er avril 1994 modifié relatif au statut des professeurs et des maîtres-assistants des écoles d'architecture

Intitulé du poste : **Maître-assistant associé des ENSA**

**Groupe de disciplines : Arts et Techniques de la Représentation (ATR)**

**Disciplines : Arts Plastiques et visuels (APV)**

Catégorie statutaire : **A**

Corps : **Maîtres assistants Associés des ENSA (MAAS)**

Temps: **Mi-temps**

**1 an – NON Renouvelable**

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur**

Emploi(s) Type : **Enseignant praticien du supérieur DDAO - RCH03A**

**Adresse administrative et géographique de l'affectation :**  
**École nationale supérieure d'architecture de : Paris- la Villette**  
**Adresse : 144, avenue de Flandre - 75019 Paris**

## Missions et activités principales

### Charges pédagogiques :

Le candidat aura à prendre en charge la formation plastique dans le cycle Licence.

- Un cours de 2eme année de licence. (49h)
- Un cours de 3eme année de licence. (98h)
- L'encadrement de rapport de fin d'études de licence (14h)

L'enseignant s'attachera à l'acquisition d'outils et de savoir-faire :

- Le dessin comme une donnée importante de l'enseignement en licence. L'enseignant amenera l'étudiant à considérer le dessin comme outil de réflexion, transformant ainsi l'acquisition d'un savoir-faire en un savoir-penser. Plaçant l'ambition et l'utilité de ce médium au-delà d'un seul outil de retranscription des formes, les exercices permettront aux étudiants de se constituer un langage propre qui leur permettra de questionner leur manière de voir, d'appréhender et de retranscrire le monde.

- Par la prise de conscience de l'espace et la mise en question de sa perception au travers d'outils pratiques et conceptuels - l'espace étant entendu entre autres dans ses dimensions physiques, formelles ou sensibles, mais aussi dans ses potentiels narratifs ou réflexifs. La confrontation des étudiants aux exercices proposés devra favoriser l'expérimentation et la mise à l'épreuve de leur perception, de leur rapport à l'environnement.

- Par la mise en perspective des questionnements liés aux démarches artistiques historiques et contemporaines. Parce que l'art travaille de plus en plus avec l'espace social, dans une discussion avec les états du monde contemporain, les cours proposés devront pouvoir s'inscrire dans des projets mêlant approche documentaire et approche sensible d'un territoire, valorisant l'observation, l'analyse et la traduction des enjeux de l'espace urbain et péri-urbain.

- Un apprentissage du regard et de la spatialisation, dans des expérimentations permettant d'appréhender différents médiums, que ce soit le dessin dans ses formes multiples, la couleur, le volume, l'installation, la manipulation de matériaux, de la maquette à l'échelle 1...

- Autres tâches :

Suivi de stages, de rapports d'études de Licence

L'enseignant pourra éventuellement être amené à participer à l'encadrement des diplômés (PFE)

Il devra être en mesure de prendre part activement à la vie de l'école et être disponible pour contribuer à animer ses instances pédagogiques (Conseil des Etudes et de la Vie de l'Ecole, coordination de modules ou de cycle, etc. participation aux jurys ...).

## **Compétences principales mises en œuvre :**

### **Compétences techniques :**

#### **Titres ou diplômes requis :**

( Justifier de l'un des diplômes visés à l'article 21 pour les maîtres-assistants associés régis par le décret n° 94-262 du 1er avril 1994 modifié)

Doctorat ou diplômes admis en équivalence.

A défaut, titres, qualifications ou travaux admis en dispense.

#### **Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :**

Formation artistique en Ecole des Beaux-Arts : DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) ou formation supérieure en Arts Plastiques équivalente (Ecole d'Arts appliqués, Ecole Nationale des Arts Décoratifs...).

### **Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)**

Le candidat doit impérativement justifier d'une activité d'artiste impliqué dans le champ de l'art contemporain (expositions, publications ...) dans lequel il sait puiser les questionnements et provoquer l'ouverture des champs de réflexions nécessaires au travail de transmission et de formation auprès des étudiants.

Il devra se prévaloir d'une connaissance approfondie de l'Art, savoir en communiquer une culture vivante et susciter un appétit d'exploration et d'expérimentation.

Le candidat devra avoir acquis une expérience pédagogique confirmée au sein d'une école d'architecture ou d'autres structures d'enseignement artistique supérieur.

Dans son expérience d'enseignant, il aura démontré sa capacité, à travers des approches diversifiées, à développer chez l'étudiant une lecture sensible et critique de l'espace, la maîtrise des moyens de le retranscrire et de le penser, ainsi qu'à entreprendre avec eux des expérimentations s'inscrivant dans une pratique plastique contemporaine hors des techniques conventionnelles de représentation propres au métier d'architecte.

### **Savoir-être (compétences comportementales) :**

Le candidat aura montré son aptitude à la communication et à la confrontation collective de ses travaux d'enseignant ainsi que sa disponibilité et son intérêt pour le partage collégial et interdisciplinaire des questions pédagogiques, des tâches administratives, d'organisation et de réflexion menées au sein du champ et en relation avec les autres disciplines.

### **Environnement professionnel :**

#### **Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

L'ENSA de Paris La Villette forme des architectes dans le cadre des cursus mis en place par la réforme LMD, tout en veillant à ce que l'enseignement dispensé ne soit pas seulement professionnel mais vraiment supérieur. A cet effet, elle intègre des approches pluridisciplinaires, une ouverture sur le monde et l'existence de structures de recherche et de formations post-2<sup>e</sup> cycle Master (doctorat en architecture, DSA, DPEA). C'est la plus importante école par le nombre de ses effectifs, avec 2200 inscrits en 2016/2017.

L'enseignement dispensé à l'ENSAPLV se distingue par son ouverture particulière aux sciences humaines et aux arts plastiques, y compris photo et cinéma, qui contribuent à donner aux étudiants la possibilité d'opérer une synthèse créative des connaissances et des savoir-faire mis en jeu dans le projet, d'avoir une meilleure compréhension des enjeux auxquels ils auront à faire face dans leur vie professionnelle et à les sensibiliser à la dimension artistique de leur activité future.

L'enseignement y revêt diverses caractéristiques :

1/ il y est transdisciplinaire : tout en ayant pour centre l'apprentissage du projet architectural, urbain et de paysage, les enseignements dits « pour l'architecture » sont à la fois présents dans cet apprentissage et non subordonnés à lui afin de se situer au niveau universitaire le plus élevé ;

2/ il est dispensé dans des cours, des groupes de projet, des TP et des TD ;

3/ il s'emploie à couvrir et à précéder la demande sociale concernant l'aménagement de l'espace architectural, des paysages et du territoire ;

- 4/ il se veut divers et non inféodé à telle ou telle doctrine ;
- 5/ il cherche en permanence à se réorienter en se confrontant à d'autres disciplines et d'autres pratiques artistiques, sociales, etc ;
- 6/ il propose une progressivité dans le 1<sup>er</sup> cycle Licence, une large autonomie de choix aux étudiants dans le 2<sup>e</sup> cycle Master à travers l'existence de six thèmes d'approfondissement, et la possibilité de poursuivre au sein de l'école une HMONP, un doctorat ou des enseignements spécialisés (DSA, DPEA) ;
- 7/ il est dispensé par des enseignants titulaires et contractuels à qui il est demandé d'enseigner simultanément dans les 1<sup>er</sup> cycle Licence et 2<sup>e</sup> cycle Master ;
- 8/ il se place dans une perspective internationale : mobilités étudiante et enseignante dans 99 écoles dans le monde ; participation à des ateliers internationaux ponctuels ou intégrés au cursus (atelier franco-américain avec Georgia-Tech) et à des programmes financés par l'Europe).

#### **Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :**

Plus de soixante chercheurs et une quarantaine de doctorants se répartissent dans 6 unités de recherche intégrées à des UMR CNRS :

- l'équipe Architecture, Milieu et Paysage (AMP – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Philosophie, Architecture et Urbain (GERPHAU – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Architecture Anthropologie (LAA – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Espaces Travail (LET – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (MAACC- UMR MAP 3315) ;
- l'équipe Architecture, Histoire, techniques, Territoires, environnements et patrimoines (AHTTEP - UMR AUSSER 3329).

#### **Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :**

L'enseignement des arts plastiques est une composante historiquement forte de l'ENSAPLV. En tant que laboratoire de la perception et du dire, cette discipline se fonde sur le potentiel interrogatif et discursif de l'art. La mise en œuvre de son vocabulaire concret et conceptuel, de sa puissance d'évocation narrative, sociologique, poétique ou encore politique, participe ainsi de l'élaboration, chez l'étudiant, d'une pensée autonome et singulière de l'architecture dans ses multiples domaines de compétence, du décor à l'habitat, de la ville au paysage.

Plus qu'un apprentissage de techniques et loin d'être un enseignement placé sous le signe des arts appliqués, les cours d'Arts Plastiques au sein de l'ENSAPLV offrent aux étudiants la possibilité de développer, au travers d'expérimentations et de mises en situation, un langage qui leur soit propre et leur permette de questionner leur manière de voir, d'appréhender et de retranscrire le monde. Ces cours délivrent un apprentissage du regard dans les deux sens du terme: voir et déterminer son propre point de vue.

En accord avec l'idée que les médiums abordés outrepassent de simples techniques de représentation, le contenu des cours traduit le côté hybride, réflexif et non normatif des pratiques artistiques. S'il en va bien sûr de l'acquisition d'outils, le potentiel interrogatif de l'Art en est une constituante fondamentale. Ainsi, cet enseignement se doit d'en éclairer le caractère productif en effets secondaires, réflexions, échos, avec les autres disciplines et face au monde, dans la pratique du projet. Aussi, l'enseignement des Arts Plastiques est une discipline qui travaille depuis la création de notre école dans la complémentarité et en relation avec les autres champs, dans une idée de laboratoire de la perception.

L'enseignement des arts plastiques représente un volume horaire important dans le cursus, avec la présence systématique d'une demi-journée d'enseignement sur les quatre semestres de première et deuxième année. En troisième année, le cours se déroule sur une journée complète sur un semestre seulement, en alternance par demi-promotion avec les enseignements d'informatique et de langue. Cette modalité facilite le développement d'un travail d'atelier approfondi.

Dans le deuxième cycle, cet enseignement prend place au sein des unités de séminaire et de projet ainsi que dans certains cours intensifs, participant par là-même au contexte pluridisciplinaire de l'enseignement de l'architecture au sein de l'ENSAPLV.

21 enseignants, dont 13 titulaires, 4 associés et 4 vacataires assurent l'enseignement des Arts Plastiques au sein de l'ENSAPLV en 2016-17

**Liaisons hiérarchiques :** *Direction de l'école*

**Liaisons fonctionnelles :** *Direction des études*

#### **Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :**

## **Composition du dossier de candidature**

- Formulaire de candidature, avec coordonnées téléphoniques et mail où le candidat peut être joint rapidement ;
- Note d'intention pédagogique (trois pages dactylographiées maximum), tenant compte du programme pédagogique de l'école ;
- Curriculum vitæ détaillé. Le candidat s'attachera à présenter plus particulièrement son expérience dans l'enseignement.
- Travaux, ouvrages, articles, réalisations et référence des publications, s'il y a lieu.
- Copie des diplômes ou titres (*décret n°93-368 du 12 mars 1993*) (les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté) ;
- Copie de la carte d'identité ;
- **Pour les postes à temps partiel**, Justifier d'une activité principale par ailleurs. Celle-ci doit engendrer un revenu minimum annuel de 10 500€. Pièces à fournir : extrait de compte de résultat ou avis d'imposition ou bulletins de salaires.

## **CALENDRIER**

- date limite de réception des candidatures : **mercredi 21 juin 2017 (17h)**
- les candidats invités à l'entretien seront avertis par téléphone ou par mail (coordonnées demandées ci-dessus) au **plus tard le vendredi 30 juin 2017**
- audition des candidats par la commission de recrutement prévue le : **mardi 11 juillet 2017**

## **Qui contacter (informations) ?**

**Bruno MENGOLI**

*Directeur ( 01 44 65 23 26 / [bmengoli@paris-lavillette.archi.fr](mailto:bmengoli@paris-lavillette.archi.fr)*

**Caroline Lecourtois**

*Directrice adjointe/ tél : 01 44 65 23 24 / [clecourt@paris-lavillette.archi.fr](mailto:clecourt@paris-lavillette.archi.fr)*

**Laurence RICOU**

*Gestionnaire/SRH/ tel 01 44 65 23 08 / [Iricou@paris-lavillette.archi.fr](mailto:Iricou@paris-lavillette.archi.fr)*

### **Envois des candidatures :**

**A M. Le Directeur de l'ENSA de Paris la Villette**

**Adresse : 144 avenue de Flandre - 75019 Paris**

Date de mise à jour de la fiche de poste : **Mai 2017**

## CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES MAÎTRES ASSISTANTS ASSOCIÉS

Pour pouvoir être recruter en qualité de maître assistant associé il faut remplir l'une des conditions suivantes :

1. Justifier d'une expérience professionnelle en rapport avec la discipline concernée autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée de sept ans.
2. Justifier de l'un des diplômes visés à l'article 21 pour les maîtres-assistants associés régis par le décret n° 94-262 du 1er avril 1994 modifié
  - doctorat d'Etat,  
*ou*
  - doctorat de troisième cycle,  
*ou*
  - doctorat réglementé par l'arrêté du 5 juillet 1984 relatif aux études doctorales,  
*ou*
  - diplômes français ou étrangers admis en équivalence (arrêté du 25avril 1994)
    - diplôme d'architecture D.P.L.G. ;
    - diplôme d'architecte de l'École spéciale d'architecture ;
    - diplôme d'architecte de l'École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg ;
    - diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture délivrés par les États membres de la Communauté économique européenne (arrêté du 20 février 1990 fixant la liste des diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture délivrés par les États membres de la Communauté économique européenne et permettant l'inscription à un tableau régional d'architectes.) ;
    - diplôme de paysagiste D.P.L.G. ;
    - diplôme de l'École nationale supérieure des arts décoratifs ;
    - diplôme de l'École nationale supérieure des beaux-arts ;
    - diplôme d'ingénieur délivré par une école habilitée par la commission des titres.

### Recrutement de MAAS à temps incomplet (50%) :

Justifier d'une activité principale par ailleurs. Celle-ci doit engendrer un revenu minimum annuel de 10 500€.  
*Pièces à fournir : extrait de compte de résultat ou avis d'imposition ou bulletins de salaires.*